Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Canton de Renaison

**Commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE**

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

# ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2025-48

**Objet : Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre de la fête patronale 2025 organisée par le comité des fêtes – M. Georges BARRAS**

**Le Maire de la commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-6 et L2224-18 ;
**VU** la demande présentée par M. Georges BARRAS, domicilié à Roanne (Loire), 14, rue du Rivage en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public, dans le cadre d'une activité commerciale ambulante, située :
- Parking chemin du Moulin dans le cadre de la fête patronale, du 17 au 21 juillet 2025 inclus pour l'installation d'une attraction foraine type « pêche aux canards » de 7 x 2,5 mètres.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : M. Georges BARRAS est autorisé à occuper le domaine public situé :
- Parking chemin du Moulin – du 15 au 21 juillet 2025 inclus dans le cadre de la fête patronale, pour l'installation d'une attraction foraine type « pêche aux canards » de 7 x 2,5 mètres.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, sa publication électronique ou sa notification. Elle peut également être contestée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le même délai. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'une requête sur le site www.telerecours.fr

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera annexée au registre des arrêtés du maire et transmise à :
- La brigade de gendarmerie de Renaison
- Au demandeur

Pour information, et application, chacun en ce qui le concerne.

Fait à SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE,
Le 12 juin 2025
Le Maire,

Gilbert VARRENNE

MAIRIE DE ST-ROMAIN-LA-MOTTE
42 (Loire)

Notifié le : 17 JUIN 2025